

RAPPORT N° 98/4-28
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR JEAN-PAUL POUN

Monsieur POUN occupe depuis le 1er juillet 1977 un terrain communal, bâti d'une construction en dur et bois sous tôle, cadastré section HC n° 62, d'une contenance de 593 m², situé Allée des Sous-Bois/ Chemin Finette/ Sainte-Clotilde.

Plutôt que de continuer à payer un loyer, Monsieur POUN souhaiterait faire l'acquisition de ladite parcelle.

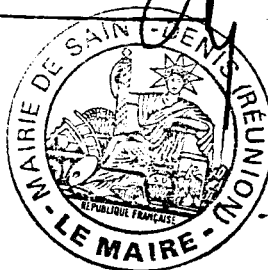
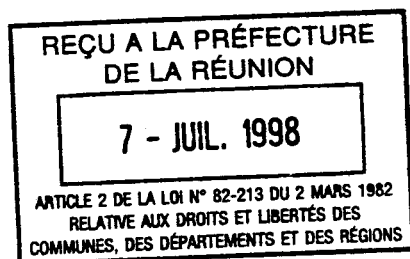
Cependant, une partie du terrain (124 m² environ) se trouve frappée d'emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols en vue de la création d'une voie de circulation.

Afin de permettre à l'occupant d'accéder à la propriété sans pour autant compromettre le projet communal, je vous propose :

- d'approuver le principe d'une cession partielle du terrain cadastré section HC n° 62 p (469 m²) au prix de 350 000 F conforme à l'estimation des Domaines ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 98/4-28
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 juin 1998

OBJET

CESSION DE TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR JEAN-PAUL POUN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/4-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

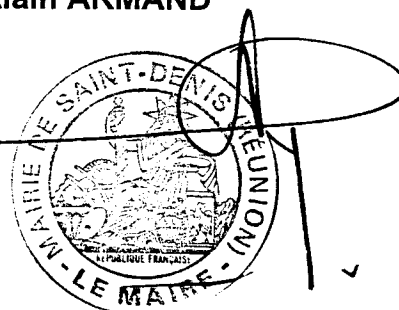
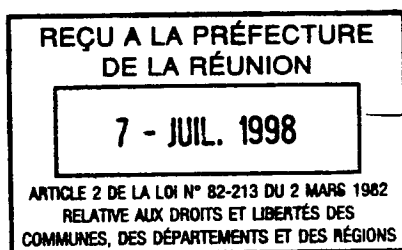
Approuve la cession au profit de Monsieur POUN, d'une parcelle communale cadastrée section HC n° 62 p, d'une contenance de 469 m² située Allée des Sous-Bois/ Chemin Finette/ Sainte-Clotilde, au prix de 350 000 F (conforme à l'estimation des Domaines).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



ANNEXE AU RAPPORT N° 98/4-28.

Emplacement réservé

